

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
**COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES**

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° 2022\_87

Convocation du 5 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 24

Thème : PETITE ENFANCE/ENFANCE

Objet : signature de la Convention  
Territoriale Globale (CTG)

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, Mme MAES Mme PRIET, M. ANDRÉ

Sont excusés : M. FOURRIER  
Mme RICHARD-PERROT  
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU  
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO  
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme BRUNEL  
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE

Secrétaire de séance : Madame Viviane PERRIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V DOUHARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la circulaire n°2020-01 en date du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse,

Vu la délibération DL\_ 2021-77 du 4 octobre 2021 « CAF - Convention territoriale globale 2021-2026 - Charte d'engagement des partenaires »,

Considérant que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) souhaite fixer un cadre de référence stratégique visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire,

Le rapporteur expose :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Saône-et-Loire offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires pour :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Son intervention actuelle sur le territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) se traduit notamment par :

- Un appui technique :
  - o Des missions d'accompagnement individuel et collectif par des travailleurs sociaux,
  - o Des missions d'accompagnement du conseiller technique territorial et du responsable de territoire, à l'amélioration et au développement d'une offre de services, en s'appuyant sur une dynamique partenariale.
- Un appui financier :
  - o Versement de prestations légales au bénéfice des habitants de la CUCM,
  - o Versement de subventions de fonctionnement annuelles aux structures enfance, jeunesse et familles,
  - o Versement de subventions de fonctionnement ou d'investissement ponctuelles visant à soutenir les projets entrant dans son champ de compétence et au profit des familles, de l'enfance et de la jeunesse.

En réponse au souhait de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) de fixer un cadre de référence stratégique visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, la CAF de Saône-et-Loire, déploie depuis 2016, des conventions territoriales Globales (CTG), sur tout le département.

La CTG est une convention de partenariat qui s'appuie sur un diagnostic social partagé avec les acteurs du territoire et fixe des priorités d'actions pour les cosignataires.

La CTG constitue un cadre dans lequel la CAF s'appuiera pour apporter son concours technique et financier aux projets déployés sur le territoire. Les relations financières seront renvoyées aux conventionnements spécifiques, à savoir une Convention d'Objectifs et Financement (COF) par structure, relative aux :

- Conditions de versement des prestations de service (pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Relais Petite Enfance (RPE, anciennement RAM), les Lieux d'Accueil Enfants parents (LAEP), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les espaces d'animation de la vie sociale (CS - EVS - FJT)),
- Bonus territoire : en lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), conventions de financement de l'activité et des missions de coordination, établies sur 5 ans pour le soutien des structures petite enfance, enfance et jeunesse, qui seront amenés à disparaître dans le cadre des CTG. Les sept communes du bassin Sud sous contrat CEJ, sont : Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Blanzay, Sanvignes-les-Mines, Gévelard, Ciry-le-Noble, Perrecy-les-Forges.

L'élaboration de la CTG est structurée en trois phases :

- Diagnostic territorial
- Définition d'axes d'interventions prioritaires
- Elaboration d'un plan d'actions, sa mise en œuvre est prévue sur 5 ans (durée de la CTG avec avenants possibles).

La démarche se concrétise par la signature d'une convention entre la CAF, la CUCM et les communes du bassin Sud engagées dans la démarche.

La CAF, la CUCM et les communes du bassin Sud se sont engagées dans une démarche de Convention Territoriale Globale, dès avril 2021, lors de la conférence des Maires.

Cette CTG couvre les 14 communes du Sud de la CUCM et porte sur des champs d'intervention communs.

Un diagnostic partagé du territoire a été réalisé de janvier à mai 2022, à partir de données chiffrées, d'une enquête auprès des habitants et d'une consultation des acteurs du territoire.

Il a permis de définir, sur la base de points saillants et des orientations politiques des élus du territoire, les enjeux et les axes stratégiques prioritaires sur les champs d'actions communs CAF/Communes, à savoir :

- La petite enfance,
- L'enfance/jeunesse
- L'animation de la vie sociale
- La Parentalité, l'accès aux droits et au numérique, le handicap...

Sur le volet communal, un comité de pilotage animé par la CAF et la CUCM a permis de concerter les communes concernées et de valider les axes stratégiques suivants :

- Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services,
- Renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre,
- Créer une dynamique de pilotage, coopération et coordination à l'échelle intercommunale.

Des plans d'actions ont été définis pour chacun de ces axes stratégiques, en s'appuyant sur le travail de réflexion des acteurs du territoire (agents des collectivités, de la CAF et du Conseil départemental, associations, élus, ...) réunis en groupes de travail partenarial. Ceux-ci sont détaillés dans la convention présentée en annexe.

Des instances politiques et techniques seront créées pour assurer la mise en place, le suivi et l'évaluation de ce plan d'actions pendant toute la durée de la convention.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,**

- **Approuve** la Convention Territoriale Globale couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 (document joint)
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention territoriale globale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,



Mme Viviane PERRIN.

